



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/913
30 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 120 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Lettre datée du 29 mai 1997, adressée au Secrétaire général
par le Président de l'Assemblée générale

Me référant à votre lettre du 3 mai 1997 concernant le point 120 de l'ordre du jour (A/51/893), j'ai l'honneur de vous informer que la Cinquième Commission a examiné la question et décidé de réaffirmer les dispositions de la résolution 51/226 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997. Elle a décidé en outre de vous prier d'appliquer la résolution telle qu'adoptée.

En me communiquant la décision de la Cinquième Commission (voir annexe), son président a expliqué qu'il était entendu par les délégations que la résolution 51/226 de l'Assemblée générale ne serait pas appliquée rétroactivement.

(Signé) Ismail RAZALI

ANNEXE

Lettre datée du 28 mai 1997, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président de la
Cinquième Commission

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 15 mai 1997 (A/C.5/51/49) par laquelle vous portez à mon attention la lettre datée du 3 mai 1997, que le Secrétaire général a adressée au Président de l'Assemblée générale (A/51/893) au sujet du point 120 de l'ordre du jour, pour que la Cinquième Commission y donne la suite voulue. Comme suite à votre demande, la Commission a examiné la teneur de ladite lettre à ses 61e et 62e séances qui se sont tenues les 21 et 22 mai 1997 (voir A/C.5/51/SR.61 et 62).

À sa 62e séance, la Commission a prié son président d'informer le Président de l'Assemblée générale qu'elle réaffirmait les dispositions de la résolution 51/226 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, relative à la gestion des ressources humaines et qu'elle priait le Secrétaire général de l'appliquer, telle qu'adoptée.

Comme suite à l'adoption de cette décision, les représentants des États suivants ont fait des déclarations pour expliquer leur position : Allemagne, Algérie, Belgique, Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, Mexique et République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine). Ces délégations ont soutenu la décision tout en soulignant qu'il était entendu pour elles que la résolution 51/226 de l'Assemblée générale ne serait pas appliquée rétroactivement.

Le Président de la Cinquième Commission

(Signé) Ngoni Francis SENGWE
